

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 20 mars 2023

Présents : MM. VIMONT (Président), PEDRO GOMES, COLOMBO, BOKOBZA, PATRIGEON,
Excusés : MM. MERVAILLIE, HOUANT, JAMIN, EL MOSTEFA, NOYELLE, INACIO, LOUVEL, GABIER,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7

840 108 du 18/03/23 : VALLEE 78 FC/GUYANCOURT ES / COIGNIERES FC

La Commission, constatant l'absence du club de COIGNIERES FC sur le plateau désigné à GUYANCOURT ES par la Commission le mercredi 15 mars pour une raison qu'elle qualifie de non valable (délai suffisant suite à la modification), décide d'infliger une amende de 60€ pour absence non excusée à plateau. Annexe 2 RS DYF : 15€ par équipe absente.

U9

Les plateaux du 25/03 sont consultables en [cliquant ici](#).

BEYNES FC

Le club nous signale que 3 de ses équipes ont de nouveau été oubliées sur les plateaux du 25/03. De plus, il nous dit que pour son autre groupe d'équipe, bien qu'il comprenne les problématiques de création des plateaux, le déplacement à CRAVENT est très lointain et il craint des désistements.

La Commission a procédé à des ajustements.

860 113 du 25/03/23 : VERSAILLES 78 FC

Le club ne peut recevoir ce plateau en raison d'un plateau Espoirs organisé le même jour. Accord de BAILLY NOISY SFC pour accueillir. La Commission prend note et décide plateau à jouer à BAILLY NOISY SFC. Remerciements.

CATEGORIE U11 U10-U11 ESPOIRS

La Commission a remarqué que plusieurs éducateurs déclarés en début de saison étaient systématiquement remplacés par un autre éducateur diplômé. La Commission demande pour la dernière fois à ces clubs de donner l'identité et les coordonnées des éducateurs officiant réellement sur les équipes concernées.

Clubs/équipes concernés

CARRIERES GRESILLONS AS 11
RAMBOUILLET FC 1
SARTROUVILLE ES 1 & 11

La Commission sanctionnera les clubs n'ayant pas répondu.

YVELINES FOOTBALL N° 1750

Infractions éducateurs

MESNIL ST DENIS AS 1 : Absence du 11/03 excusée

Rencontres du 18/03/23

U10

MONTESSON US 11 : 2ème infraction
VELIZY ASC 11 : 1ère infraction

U11

CLAYES SOUS BOIS USM : 3ème infraction
La Commission vous rappelle qu'au-delà de 2 infractions sur la saison, votre club est susceptible de ne pas pouvoir être réengagé sur le dispositif la saison suivante.
Merci de nous indiquer les raisons de l'absence d'éducateur renseigné sur la FML.

MONTESSON US 1 : 1ère infraction

CATEGORIE U13

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

CROISSY US/FONTENAY FLEURY FC

La Commission prend note des courriers des 2 clubs. A l'avenir, elle n'acceptera plus de demandes de modifications pour une seule équipe quand cela concerne un Critérium à 2 équipes, sans que le club adverse ne donne son accord.

De plus, elle incite les clubs à toujours se contacter directement pour s'assurer de la bonne prise en compte des changements demandés.

2 équipes poules D1/D2 du 01/04/23

59010/58982 : CHESNAY 78 FC 1 2 / HOUDAN-VESGRE 2 3

Suite à un problème de créneau, le club demande à pouvoir inverser les 2 rencontres. Pas de réponse du club adverse.

La Commission renouvelle sa demande de plus de précision sur la raison motivant votre demande, sachant que nous vous rappelons que les U13 sont prioritaires à 16h00 par rapport aux U18F, qui ont un horaire dérogatoire possible à 18h00.

JUZIERS FC

Demande de dérogation pour la fin de saison afin de faire jouer son équipe à domicile 14h00.

Accord de la Commission.

Sans Distinction à 2 équipes poule C2 du 18/03/23

58497 : COIGNIERES FC 2 / BEYNES FC 2

Suite au report du plateau du Festival Foot U13 au PSG au 18/03, la rencontre des équipes 1 avait été reportée, ne laissant que cette rencontre à jouer le 18/03. Suite à des échanges entre les clubs dans la semaine pour potentiellement reporter cette rencontre, afin de faire jouer les 2 équipes ensemble, COIGNIERES FC n'a finalement confirmé l'information que le vendredi à 20h33. BEYNES FC s'est malgré tout déplacé, faute de mise à jour sur internet, mais personne n'était là pour les accueillir.

La Commission compte tenu de l'envoi tardif du mail et de l'absence de communication ensuite, provoquant un déplacement inutile au club de BEYNES, décide de déclarer l'équipe de COIGNIERES 1er forfait avisé.

U12-U13 ESPOIRS

Infractions éducateurs
Rencontres du 18/03/23

VILLENES ORGEVAL FC 1 : 1ère infraction
SARTROUVILLE ES 1 : 2ème infraction

Match reporté au 08/04/23

58317 : LIMAY ALJ 1 / FOURQUEUX AS 1

Match reporté au 22/04/23

58346 : HOUDAN-VESGRE 1 / MONTFORT USY 1

FESTIVAL FOOT U13

Voici la liste des 16 clubs qualifiés pour la Finale Départementale du 8 avril prochain :

BOIS D'ARCY AS
BOUAFLE FLINS ES
CARRIERES S/S US
CONFLANS FC
HOUDANAISE REGION FC/VESGRE AS
HOUILLES AC
MANTOIS 78 FC
MONTESSON US
MONTIGNY LE BX AS
MUREAUX OFC
NEAUPHLE PONT. RC 78
PARIS SAINT GERMAIN FC
PLAISIROIS FO
POISSY AS
VERNEUIL ENTENTE
VERSAILLES 78 FC

Ces 16 clubs sont conviés à la réunion de présentation de l'évènement le jeudi 30 mars à 19h15 au siège du District.

AUTRE DEMANDE

TOUTES CATEGORIES

CROISSY US

Le club nous informe de l'indisponibilité de ses installations sportives le samedi 25/03/2023. Suite à la confirmation par un arrêté municipal, les rencontres suivantes de critérium départemental et espoirs U11 et U13 prévues à domicile ce jour sont inversées :

La Commission faute de retour ou de possibilités des clubs de CHATOU AS & BOIS D'ARCY AS, annule ces rencontres. Libre aux clubs de se mettre d'accord sur une nouvelle date pour jouer les rencontres.

Mardi 21 mars 2023

FORFAIT NON AVISE

U10-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 11/03/23

U11

59640 : FONTENAY ST PÈRE AS 11

FORFAIT AVISE

U10-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 11/03/23

U11

60258 : CROISSY US 3
60292 : FONTENAY ST PÈRE AS 2

U13

59036 : CROISSY US 3

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U9

Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 18/02/23

870 101 JOUY EN JOSAS (FONTENAY, PORT MARLY, PLAISIROIS)
870 104 PARIS SAINT GERMAIN (CROISSY, CELLOIS, ETANG ST
NOM)
860 101 HOUDAN 1 (BOUAFLE, NEAUPHLE)

1er rappel
Plateaux du 11/03/23

860112 : HOUILLES AC (CONFLANS, CHATOU)
860108 : LIMAY ALJ (ROSNY, GUERVILLE)
860102 : RAMBOUILLET (ABLIS, ST ARNOULT)

CHALLENGES U10-U11

Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 18/02/23

U10

303 LIMAY ALJ

U11

310 : MONTESSON US

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

1er rappel
Rencontres du 11/03/23

59813 : PLAISIROIS FO 13 / VERSAILLES 78 FC 13

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

1er rappel
Rencontres du 11/03/23

U10

HOUILLES AC 11 -SARTROUVILLE ES 11
LIMAY ALJ 11-PECQ US 11
VELIZY ASC 11 -MONTESSON US 11
BUC FOOT AO 11-GUYANCOURT ES 11
BAILLY NOISY SFC 11-CLAYES S/BOIS USM 11
TRAPPES ES 11-NEAUPHLE PONT. RC 11

U11

HOUILLES AC 1 /SARTROUVILLE ES 1
LIMAY ALJ 1/ST GERMAIN FC 1
FONTENAY FLEURY FC 1/MONTESSON US 1
TRAPPES ES 1/MESNIL ST DENIS AS 1

ANOMALIE

U10-U11 ESPOIRS

Epreuve jonglerie non conforme
Amende : 11€ aux 2 clubs.
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 11/03/23

MUREAUX OFC 11 / VERNEUIL ENTENTE 11
La fiche de jonglerie n'est pas régulièrement remplie.

VIROFLAY USM 11 / VOISINS FC 11
L'épreuve réalisée est celle de la phase 2, la Commission annule l'épreuve.

Pour rappel, voici le lien de téléchargement des feuilles de jonglerie de la phase 3. [Cliquez ici](#)